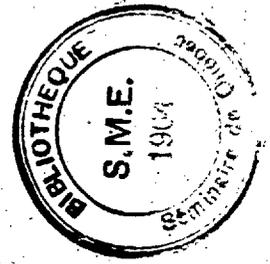


Bibliothèque
Le Séminaire de Québec
8, rue de l'Université
Québec 4, QUEBEC



Après avoir affirmé nos droits et nos devoirs, nous prenons la respectueuse liberté de demander à Vos Grandeurs de vouloir bien approuver et bénir les déclarations contenues dans le présent mémoire, et nous dire en même temps, si les deux propositions qui suivent sont conformes aux lois et à l'enseignement de l'Eglise :

1o. L'Etat n'a pas le droit de faire enseigner les sciences profanes : ce droit est réservé explicitement à l'Eglise, par ces paroles de Notre-Seigneur : *Docete omnes gentes.*

2o. La taxe pour le soutien des écoles est contraire aux lois de l'Eglise.